



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada**
800 Burrard Street, Room 219
800, rue Burrard, pièce 219
Vancouver, BC V6Z 0B9
Bid Fax: (604) 775-7526

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

National Master Standing Offer (NMSO)

Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada -
Pacific Region
219 - 800 Burrard Street
800, rue Burrard, pièce 219
Vancouver, BC V6Z 0B9

Title - Sujet Conseils liés aux PPP		
Solicitation No. - N° de l'invitation EZ156-170002/A		Date 2018-03-14
Client Reference No. - N° de référence du client EZ156-170002		Amendment No. - N° modif. 002
File No. - N° de dossier VAN-7-40361 (580)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$VAN-580-8297		
Date of Original Request for Standing Offer		2018-02-07
Date de la demande de l'offre à commandes originale		
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-03-28		Time Zone Fuseau horaire Pacific Daylight Saving Time PDT
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Navarro-Ocampo, Maria		Buyer Id - Id de l'acheteur van580
Telephone No. - N° de téléphone (604) 318-3684 ()	FAX No. - N° de FAX () -	
Delivery Required - Livraison exigée		
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:		
Security - Sécurité This revision does change the security requirements of the Offer. Cette révision change les besoins en matière de sécurité de la présente offre.		

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

Modification 002

La présente modification 002 vise à répondre aux questions des soumissionnaires et à réviser la demande de soumissions.

Note aux soumissionnaires : *La demande d'offre à commandes (DOC) et la demande d'arrangement en matière d'approvisionnement (DAMA) seront utilisées pour satisfaire à la même exigence relative aux services consultatifs en matière de PPP, mais il s'agit de deux méthodes d'approvisionnement distinctes. Chaque offre à commandes et chaque arrangement en matière d'approvisionnement résultants comporte des modalités précises qui doivent être acceptées et reconnues par le soumissionnaire; c'est pourquoi les soumissionnaires doivent soumettre des réponses distinctes pour la DOC et pour la DAMA. En ce qui a trait à l'évaluation, la DOC et la DAMA contiennent les mêmes exigences techniques; toutefois, la DAMA contient un élément de nature financière, alors que la DAMA n'en contient pas.*

I. QUESTIONS ET RÉPONSES

Q1: SPAC peut-il donner plus de détails sur la manière dont il établit les notes dans les cas où nous présentons de multiples ressources? Par exemple, si nous présentons 3 ressources dans la catégorie « responsable/chef d'équipe », il y aura 4 projets par personne, ce qui donne un total de 12 projets, plutôt que 4 projets. Comment les notes seraient-elles attribuées dans l'exemple ci-dessus?

R1: Veuillez consulter la section des révisions, l'article 4, afin de voir les changements apportés à G.3.3 de l'annexe G.

Q2: Le tableau du sommaire des points pour G3.3 définit les termes « équipe convenable » et « ressources adéquates ».

« On considère qu'il est adéquat d'avoir trois responsables/chefs d'équipe ».

Est-ce que cela signifie qu'un maximum de trois responsables devraient être présentés?

R2: Les soumissionnaires doivent présenter tout au plus cinq responsables/chefs d'équipe, sept gestionnaires/conseillers principaux et sept analystes. Veuillez consulter la section des révisions, l'article 4, afin de voir les changements apportés à G.3.3 de l'annexe G.

Q3: Si on peut présenter plus de trois responsables, SPAC peut-il confirmer comment les notes sont établies relativement à l'expérience et aux projets? « On considère qu'il est adéquat d'avoir de quatre à sept gestionnaires/conseillers principaux ».

R3: Les soumissionnaires doivent présenter tout au plus cinq responsables/chefs d'équipe, sept gestionnaires/conseillers principaux et sept analystes. Veuillez consulter la section des révisions, l'article 4, afin de voir les changements apportés à G.3.3 de l'annexe G.

Q4: SPAC peut-il donner plus de détails sur la manière dont il établit les notes lorsque le nombre de ressources adéquates se définit comme étant un éventail? Si nous présentons sept profils de ressources, est-il probable que nous obtenions plus de points?

R4: Les soumissionnaires doivent présenter tout au plus cinq responsables/chefs d'équipe, sept gestionnaires/conseillers principaux et sept analystes. Veuillez consulter la section des révisions, l'article 4, afin de voir les changements apportés à G.3.3 de l'annexe G.

Q5: L'exigence cotée G3.1B exige que le soumissionnaire présente 4 projets réalisés au cours des 15 dernières années. Comme le marché des PPP a grandement évolué au cours de la dernière décennie, il est possible que les projets d'il y a 15 ans ne soient pas pertinents sur le plan commercial et que les ressources qui y ont travaillé pour les entreprises les ayant réalisés ne soient plus disponibles

aujourd'hui. Afin de tenir compte de l'environnement changeant des transactions liées aux PPP ainsi que des pratiques exemplaires et des conditions du marché en ce moment, nous croyons que SPAC bénéficierait d'une expérience de projet plus récente et pertinente. Cela permettrait à SPAC de mieux évaluer la capacité actuelle des soumissionnaires liée à la réalisation de ces projets. Ainsi, SPAC envisagerait-il de modifier l'exigence afin d'avoir 4 projets PPP dont la clôture financière a eu lieu au cours des 5 dernières années?

R5: L'exigence a été changée; les soumissionnaires doivent présenter quatre projets menés au cours des dix dernières années. Veuillez consulter la section des révisions, l'article 3, afin de voir les changements apportés à G.3.1.B de l'annexe G.

Q6: Encore selon le critère G.3.1B, seulement deux des quatre projets demandés qui doivent être soumis par le soumissionnaire doivent être des projets PPP. Puisque la portée des travaux se rapporte exclusivement aux projets PPP et que la capacité du marché est importante, SPAC envisage-t-il de modifier l'exigence afin que les quatre projets soient achevés à titre de projets PPP?

R6: Selon l'annexe A de la DOC – Énoncé des travaux, la portée des travaux se rapporte aux projets réalisés au moyen des PPP et d'autres méthodes de mise en œuvre. L'exigence a été modifiée – au moins trois des projets doivent être des PPP. Veuillez consulter la section des révisions, l'article 3, afin de voir les changements apportés à G.3.1.B de l'annexe G.

Q7: En ce qui concerne l'exigence cotée G.3.3A, SPAC propose une équipe de trois responsables, de quatre à sept gestionnaires et de trois ou quatre analystes. Une équipe constituée du nombre maximal de personnes obtiendra-t-elle plus de points (c.-à-d. est-ce que le fait d'avoir sept gestionnaires permettra d'avoir une note plus élevée que si on avait quatre gestionnaires)? Pouvons-nous présenter un plus grand nombre de ressources que le nombre suggéré, et cela permettra-t-il d'obtenir plus de points?

R7: Les soumissionnaires doivent présenter tout au plus cinq responsables/chefs d'équipe, sept gestionnaires/conseillers principaux et sept analystes. Veuillez consulter la section des révisions, l'article 4, afin de voir les changements apportés à G.3.3 de l'annexe G.

Q8: Selon G.2.2, SPAC envisage-t-il de modifier le nombre minimal d'années d'expérience afin qu'il soit de 10 années pour que les profils des responsables soient mieux harmonisés avec les responsabilités décrites dans la DOC?

R8: L'exigence a été modifiée, les responsables doivent avoir au moins six années d'expérience démontrée dans les secteurs énoncés dans l'EDT. Veuillez consulter la section des révisions, les articles 1 et 2, afin de voir les changements apportés à A.4 de l'annexe A et G.2.2 de l'annexe G.

Q9: À la section G.2.2., un responsable/chef d'équipe doit avoir dirigé quatre des cinq activités détaillées dans la section A.4.3. Lorsqu'on lit la section A.4.3., il semble y avoir six activités. Ainsi, un responsable doit-il avoir dirigé cinq des six activités?

R9: Les cinq activités de travail mentionnées ici se rapportent aux sections A.3.1 à A.3.5. Veuillez consulter la section des révisions, les articles 1 et 2, afin de voir les changements apportés à A.4 de l'annexe A et G.2.2 de l'annexe G.

Q10: À G.2.2, les exigences en matière d'études pour toutes les ressources sont énoncées comme étant des études post secondaires. À des fins de conformité avec les types d'études demandées, les « études post secondaires » devraient-elles être remplacées par un « diplôme universitaire »?

R10: Le critère demeurera tel qu'énoncé dans la demande de soumissions initiale.

Q11: À la section G.3.1B, de quelle façon les projets seront-ils notés? Par exemple, un projet qui démontre cinq activités de travail obtiendra-t-il une note plus élevée qu'un projet de très grande valeur, qui ne comporte que deux activités de travail?

R11: Les projets seront notés en fonction de l'expérience démontrée de l'entreprise, de sa capacité de réaliser les activités de travail exigées et de sa pertinence par rapport à l'EDT. Les activités de travail devraient présenter les rôles et les responsabilités de l'entreprise, ainsi que les résultats obtenus. Dans l'exemple fourni, un projet démontrant cinq activités de travail pourrait très bien obtenir de meilleures notes qu'un projet démontrant deux activités de travail et dont la valeur est plus grande; toutefois, tout cela dépend de la qualité de l'expérience démontrée dans les activités de travail. Veuillez consulter la section des révisions, l'article 3, afin de voir les changements apportés à G.3.1.B de l'annexe G.

Q12: À la section G.3.1B, la DOC encourage les soumissionnaires à soumettre des projets de grande valeur. Des projets de ce genre obtiendront-ils des notes plus élevées? Le cas échéant, qu'est-ce qui est considéré par SPAC comme étant un projet de grande valeur?

R12: On n'a pas de définition ministérielle de projet dont le coût en valeur actuelle est élevé, mais aux fins de l'évaluation de la présente demande de soumissions, on considère que les projets ayant des dépenses en immobilisations supérieures ou égales à 250 million de dollars comportent un coût élevé en valeur actuelle. Les dépenses en immobilisations sont l'un des nombreux critères considérés dans le cadre de la notation de l'échelle d'évaluation; un coût élevé en valeur actuelle pourrait contribuer à l'obtention d'une meilleure note pour un projet lorsqu'il est pris en compte avec les autres critères.

Q13: Conformément à G.3.1.B, comme les soumissionnaires ne peuvent pas contrôler le contenu des références fournies, nous croyons que l'attribution de notes aux références n'est pas acceptable et demandons que ce critère soit considéré comme une réussite ou un échec au lieu d'être rattaché à une note sur 5.

R13: Le critère demeurera tel qu'énoncé dans la demande de soumissions initiale.

Q14: À la section G.3.3A, SPAC affirme qu'une équipe acceptable devrait inclure au moins trois responsables, de quatre à sept gestionnaires et trois ou quatre analystes. Une plus grande équipe obtiendra-t-elle plus de points? Une équipe comptant le double de ce nombre d'employés obtiendra-t-elle le double des points par rapport à une équipe qui satisfait aux exigences minimales?

R14: Les soumissionnaires doivent présenter tout au plus cinq responsables/chefs d'équipe, sept gestionnaires/conseillers principaux et sept analystes. Veuillez consulter la section des révisions, l'article 4, afin de voir les changements apportés à G.3.3 de l'annexe G.

Q15: SPAC envisagerait-il d'ajouter une section liée à l'expérience de travail passée dans le cadre du tableau des ressources 4 (et d'ajouter une page à la limite maximale de pages de cette section), ainsi que d'éliminer la nécessité de présenter des CV?

R15: Oui, on a retiré l'exigence visant à présenter des curriculum vitae et la section G sera ajoutée au profil des ressources, ce qui permettra aux ressources de montrer de façon détaillée en quoi elles possèdent le nombre d'années d'expérience requis. Veuillez consulter la section des révisions, l'article 6, afin de constater les changements apportés au profil des ressources.

Dans la modification 001, l'une des réponses fournies ne répondait pas avec exactitude à la question posée. Nous demandons donc aux soumissionnaires de ne pas tenir compte de la réponse fournie à la question 3 de la modification 001 et plutôt de se référer à ce suit.

Q16: Concernant l'exigence d'avoir des ressources disponibles dans les principaux centres d'affaires (Vancouver, Ottawa, Toronto, Montréal), la disposition à voyager est-elle suffisante ou est-ce que l'offrant retenu doit avoir des bureaux dans ces villes?

A16: Puisqu'il s'agit d'une offre à commandes principale nationale, les ressources proposées devraient se trouver dans les villes indiquées; toutefois, il n'est pas obligatoire que les soumissionnaires aient des bureaux dans ces villes. L'entrepreneur pourrait devoir voyager, mais ses déplacements devront être approuvés par le chargé de projet lié à la DOC et à la DAMA et être assujettis à la Directive sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Secrétariat du Conseil du Trésor.

II. RÉVISIONS

On demande aux soumissionnaires de ne pas tenir compte de la révision 4 de la modification 001 puisqu'elle ne visait que la modification 001 de la DOC.

1. À la page 8 sur 69, **SUPPRIMER** : Les offrants devront fournir non seulement un curriculum vitae à l'appui des exigences liées aux ressources proposées, mais aussi des descriptions détaillées de leur expérience relative à des projets antérieurs.
INSÉRER : Les offrants devront étayer les exigences des ressources proposées ainsi que fournir des descriptions détaillées de leur expérience en matière de projet.
2. Aux pages 31 et 32 sur 69 de l'annexe A, A.4 Responsable/chef d'équipe, **SUPPRIMER** :
Expérience : Cette personne doit pouvoir miser sur une expérience de direction de vastes projets complexes de PPP, d'autres modes de prestation ou projets comparables, mettant en cause des coûts en capital supérieurs à 100 millions de dollars. Elle doit posséder au moins dix années d'expérience de travail pertinente acquise au cours des 15 dernières années, dont un minimum de quatre années d'expérience manifeste dans les domaines visés par le présent Énoncé des travaux. Elle doit également avoir dirigé au moins quatre des cinq activités de travail liées à l'élaboration d'un projet de PPP ou d'autres modes de prestation, selon la description figurant à la section A.3, Activités prévues. Le responsable/chef d'équipe doit avoir dirigé les activités décrites à la section A.3.4., Approvisionnement (de la planification à la clôture des comptes).
INSÉRER : **Expérience** : Cette personne doit pouvoir miser sur une expérience de direction de vastes projets complexes de PPP, d'autres modes de prestation ou projets comparables, mettant en cause des coûts en capital supérieurs à 100 millions de dollars. Elle doit posséder au moins dix années d'expérience de travail pertinente acquise au cours des 15 dernières années, dont un minimum de **six années** d'expérience manifeste dans les domaines visés par le présent Énoncé des travaux. Elle doit également avoir dirigé au moins quatre des cinq activités de travail (**A.3.1 to A.3.5**) liées à l'élaboration d'un projet de PPP ou d'autres modes de prestation, selon la description figurant à la section A.3, Activités prévues. Le responsable/chef d'équipe doit avoir dirigé les activités décrites à la section A.3.4., Approvisionnement (de la planification à la clôture des comptes).
3. Aux pages 47 et 48 sur 69 de l'annexe G, G.2.2 : Ressources proposées par catégorie de ressource, Responsable/chef d'équipe, **SUPPRIMER** : **Expérience** : Cette personne doit pouvoir miser sur une expérience de direction de vastes projets complexes de PPP, d'autres modes de prestation ou projets comparables, mettant en cause des coûts en capital supérieurs à 100 millions de dollars. Elle doit posséder au moins dix années d'expérience de travail pertinente acquise au cours des 15 dernières années, dont un minimum de quatre années d'expérience manifeste dans les domaines visés par le présent Énoncé des travaux. Elle doit également avoir dirigé au moins quatre des cinq activités de travail liées à l'élaboration d'un projet de PPP ou d'autres modes de prestation, selon la description figurant à la section A.3, Activités prévues. Le responsable/chef d'équipe doit avoir dirigé les activités décrites à la section A.3.4., Approvisionnement (de la planification à la clôture des comptes).
INSÉRER : **Expérience** : Cette personne doit pouvoir miser sur une expérience de direction de vastes projets complexes de PPP, d'autres modes de prestation ou projets comparables, mettant en cause des coûts en capital supérieurs à 100 millions de dollars. Elle doit posséder au moins dix années d'expérience de travail pertinente acquise au cours des 15 dernières années, dont un minimum de **six années** d'expérience manifeste dans les domaines visés par le présent Énoncé

des travaux. Elle doit également avoir dirigé au moins quatre des cinq activités de travail (**A.3.1 to A.3.5**) liées à l'élaboration d'un projet de PPP ou d'autres modes de prestation, selon la description figurant à la section A.3, Activités prévues. Le responsable/chef d'équipe doit avoir dirigé les activités décrites à la section A.3.4., Approvisionnement (de la planification à la clôture des comptes).

4. À la page 51 sur 69 de l'annexe G, G.3.1.B **SUPPRIMER** : Le soumissionnaire doit fournir une brève description de quatre (4) projets, chacun d'une valeur actuelle supérieure à cent millions de dollars, entrepris dans les 15 dernières années par le soumissionnaire afin de prouver sa capacité à offrir des services consultatifs, y compris, mais non limité aux activités visées à l'article A.3 de l'annexe A, pour des projets de PPP ou d'autres modes de prestation; des étapes de la conceptualisation et de la planification préliminaire à celle de l'exploitation. Au moins deux (2) des projets décrits doivent être des projets de PPP.

INSÉRER : Le soumissionnaire doit fournir une brève description de quatre (4) projets, chacun d'une valeur actuelle supérieure à cent millions de dollars, entrepris dans les **10 dernières années** par le soumissionnaire afin de prouver sa capacité à offrir des services consultatifs, y compris, mais non limité aux activités visées à l'article A.3 de l'annexe A, pour des projets de PPP ou d'autres modes de prestation; des étapes de la conceptualisation et de la planification préliminaire à celle de l'exploitation. Au moins **trois (3)** des projets décrits doivent être des projets de PPP.

5. Aux pages 54 à 57 sur 69, Annexe G, pour G.3.3 de la DOC, **SUPPRIMER** en entier le tableau du sommaire des points et **INSÉRER** ce qui suit :

Tableau de sommaire des points pour G.3.3

[REV 001 – 15 mars 2018]

Section G.3.3	Note globale maximale pour la section G.3.3	100
Section	Critère	Critère Nombre maximum de points
G.3.3.A	<p>Équipe convenable Le soumissionnaire devrait proposer une équipe convenable composée d'un ou de plusieurs responsables, gestionnaires et analystes capables d'effectuer les diverses activités de travail décrites en A.3, Activités prévues, dans l'annexe A, Énoncé des travaux, en fonction du volume d'activité prévue en G.5.6 pour la durée de l'OC.</p> <p>Une « équipe convenable » devrait inclure au moins ce qui suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Une couverture adéquate* des ressources pour chaque activité de travail prévue; 2) L'indication que les ressources se trouvent dans des centres d'affaires importants à l'échelle du Canada (Vancouver, Ottawa, Toronto, Montréal). <p>*Une couverture adéquate pour chaque activité prévue (A.3.1 à A.3.5 énoncé à l'article A.3, annexe A, Énoncé des travaux) est définie comme suit.</p> <p>Chaque activité de travail (A.3.1 à A.3.5) doit avoir au minimum deux (2) responsable/chef d'équipe, deux (2) gestionnaire/conseiller principal et deux (2) analyste avec une expérience pertinente liée à l'activité de travail précisée pour être considérée comme étant adéquate.</p>	10

	<p>Méthodologies de notation : Les critères seront notés entre 0 et 5 à l'aide de l'échelle 2 : Approche et méthodologie, telles que décrites pour G.3. Cette évaluation sera convertie en une note pondérée en utilisant la formule identifiée dans la section G.3.</p> <ul style="list-style-type: none">• Les critères seront notés entre 0 et 5 pour une notation de critère attribuée.• Note maximale sur l'échelle = 5• Maximum de points pour le critère d'évaluation = 10	
G.3.3.B	<p>Ressources compétentes</p> <p>Le soumissionnaire doit donner une description claire des antécédents scolaires, des titres de compétence, de l'expérience de travail pertinente et des connaissances des ressources proposées, ainsi que de leur capacité manifeste à accomplir des tâches dans le cadre de projets de PPP, d'autres modes de prestation, ou d'autres projets comparables, dont la valeur actuelle est supérieure à cent millions de dollars. Le soumissionnaire doit montrer que chaque ressource proposée respecte l'ensemble des exigences mentionnées dans les catégories de ressources applicables établies en A.4 dans l'annexe A, Énoncé des travaux.</p> <p>>>>En plus d'indiquer les renseignements obligatoires exigés en G.3.1, le soumissionnaire doit présenter un profil des ressources d'au plus quatre (4) pages pour chaque ressource proposée et doit utiliser le gabarit approprié du Tableau des réponses 4 : Profil de ressource. Si les soumissionnaires n'utilisent pas ce gabarit, les évaluateurs pourraient ne pas trouver les renseignements requis et ne pas être en mesure de bien coter les qualifications et la contribution des ressources. Chaque profil de ressource pour un responsable/chef d'équipe et un gestionnaire/conseiller principal doit inclure la description de quatre (4) projets auxquels il contribue ou a contribué dans les 10 dernières années. Chaque profil de ressource pour un analyste doit comporter une description de deux (2) projets auxquels il contribue ou a contribué dans les 10 dernières années.</p> <p>Le profil de ressource doit clairement montrer et justifier les différents rôles et responsabilités de la ressource dans un projet, et non uniquement ce que l'entreprise a livré sur un projet.</p> <p>Le Canada se réserve le droit de valider toute documentation concernant les études, les attestations ou les antécédents professionnels avant l'attribution de l'OC, y compris de demander une copie papier des attestations d'études et des certificats d'agrément.</p> <p><i>Méthodologies de notation :</i></p> <p>Catégorie responsable/chef d'équipe : Un maximum de cinq ressources doivent être présentées dans cette catégorie. Si plus de cinq ressources sont présentées, le comité d'évaluation attribuera des notes pour les cinq premières ressources présentées dans la soumission.</p> <p>Cinq ressources dans cette catégorie sont requises afin de pouvoir obtenir la note maximale sur l'échelle de 100.</p>	90

Chaque ressource doit présenter quatre projets. Chaque projet sera noté entre 0 et 5 à l'aide de l'échelle 3 : Ressources proposées, telles que décrites en G.3. Cette évaluation sera convertie en une note pondérée en utilisant la formule identifiée dans la section G.3.

- Les notes des quatre projets seront additionnées pour obtenir une note totale sur 20 pour chacune des ressources. Les notes totales pour chaque ressource seront additionnées afin d'obtenir une note attribuée pour les critères.
- Note maximale sur l'échelle = 100
- Maximum de points pour le critère d'évaluation = 30

À titre informatif, vous trouverez ci-dessous un exemple de matrice de notation. Les exemples de notes pour chaque ressource sont fournis à titre indicatif seulement.

Responsable/chef d'équipe	Note totale par ressource (4 projets comportant un max. de 5 points chacun)
Ressource 1	20
Ressource 2	17
Ressource 3	16
Ressource 4	18
Ressource 5	19
Note attribuée pour le critère	(Somme de toutes les notes totales) 90
Note maximale sur l'échelle	100
Note pondérée (max. de 30)	27

Catégorie gestionnaire/conseiller principal :

Un maximum de sept ressources doivent être présentées dans cette catégorie. Si plus de sept ressources sont présentées, le comité d'évaluation attribuera des notes pour les sept premières ressources présentées dans la soumission.

Sept ressources dans cette catégorie sont requises afin de pouvoir obtenir la note maximale sur l'échelle de 140.

Chaque ressource doit présenter quatre projets. Chaque projet sera noté entre 0 et 5 à l'aide de l'échelle 3 : Ressources proposées, telles que décrites en G.3. Cette évaluation sera convertie en une note pondérée en utilisant la formule identifiée dans la section G.3.

- Les notes des quatre projets seront additionnées pour obtenir une note totale sur 20 pour chacune des ressources. Les notes totales pour chaque ressource seront additionnées afin d'obtenir une note attribuée pour les critères.
- Note maximale sur l'échelle = 140
- Maximum de points pour le critère d'évaluation = 40

À titre informatif, vous trouverez ci-dessous un exemple de matrice de notation. Les exemples de notes pour chaque ressource sont fournis à titre indicatif seulement.

Gestionnaire/conseiller principal	Note totale par ressource (4 projets comportant un max. de 5 points chacun)
Ressource 1	17
Ressource 2	18
Ressource 3	20
Ressource 4	19
Ressource 5	16
Ressource 6	18
Ressource 7	19
Note attribuée pour le critère	(Somme de toutes les notes totales) 127
Note maximale sur l'échelle	140
Note pondérée (max. de 40)	36

Catégorie analyste :

Un maximum de sept ressources doivent être présentées dans cette catégorie. Si plus de sept ressources sont présentées, le comité d'évaluation attribuera des notes pour les sept premières ressources présentées dans la soumission.

Sept ressources dans cette catégorie sont requises afin de pouvoir obtenir la note maximale sur l'échelle de 70.

Chaque ressource doit présenter deux projets. Chaque projet sera noté entre 0 et 5 à l'aide de l'échelle 3 : Ressources proposées, telles que décrites en G.3. Cette évaluation sera convertie en une note pondérée en utilisant la formule identifiée dans la section G.3.

- Les notes des deux projets seront additionnées pour obtenir une note totale sur 10 pour chacune des ressources. Les notes totales pour chaque ressource seront additionnées afin d'obtenir une note attribuée pour les critères.
- Note maximale sur l'échelle = 70
- Maximum de points pour le critère d'évaluation = 20

À titre informatif, vous trouverez ci-dessous un exemple de matrice de notation. Les exemples de notes pour chaque ressource sont fournis à titre indicatif seulement.

Analyste	Note totale par ressource (2 projets comportant un max. de 5 points chacun)
Ressource 1	9
Ressource 2	10
Ressource 3	8

Ressource 4		7
Ressource 5		9
Ressource 6		10
Ressource 7		6
Note attribuée pour le critère	(Somme de toutes les notes totales)	59
Note maximale sur l'échelle		70
Note pondérée (max. de 20)		17
<p>REMARQUE NO 1 : si les profils des ressources excèdent cinq (5) pages chacun les pages supplémentaires ne seront pas lues et aucun point ne sera accordé pour la documentation jugée excédentaire.</p>		

6. Aux pages 57 à 58 sur 69 de l'annexe G, Offre technique – Tableau des critères cotés entièrement **SUPPRIMER** en entier le tableau et **INSÉRER** ce qui suit :

G.3.4 Offre technique – Tableau des critères cotés entièrement [REV 001 – 15 mars 2018]

Description	Échelle utilisée	Note maximale sur l'échelle	Nombre maximum de points
Offre de gestion – Profil d'entreprise	Échelle 1	N/A	5
Offre de gestion – Expérience pertinente de l'entreprise	Échelle 1	20	45
Offre technique – Compréhension des exigences de l'OC	Échelle 2	N/A	5
Offre technique – Structure de gestion, contrôle de la qualité et approche de gestion des risques	Échelle 2	N/A	5
Offre technique – Approche de gestion de la prestation des services	Échelle 2	5	10
Offre technique – Équipe convenable	Échelle 2	5	10
Offre technique – Ressources compétentes : Catégorie responsable/chef d'équipe	Échelle 3	100	30
Offre technique – Ressources compétentes : Gestionnaire/conseiller principal	Échelle 3	140	40
Offre technique – Ressources compétentes : Analyste	Échelle 3	70	20
TOTAL			170

7. À la page 64 sur 69 de l'annexe G, **Tableau des réponses 2 : SUPPRIMER**: Les curriculum vitæ seront utilisés pour démontrer l'expérience et les études des ressources proposées telles qu'énoncées en G.3.3.
8. Aux pages 67 à 68 sur 69, Annexe G, G.6 de la DOC, tableau des réponses 4 : profil de la ressource pour le responsable/chef d'équipe et le gestionnaire/conseiller principal : **INSÉRER** la section G suivante – « Expérience de travail » :

G.		Expérience de travail
	G.1	Expérience de travail – Fournir l'expérience de travail des 15 dernières années, notamment les titres de postes, les employeurs, les dates de début (mm-aa) et de fin (mm-aa) liées à chaque employeur, ainsi qu'une brève description des responsabilités pour chaque poste.

9. À la page 69 sur 69, Annexe G, G.6 de la DOC, tableau des réponses 4 : profil de la ressource pour le analyste : **INSÉRER** la section G suivante – « Expérience de travail » :

G.		Expérience de travail
	G.1	Expérience de travail – Fournir l'expérience de travail des 10 dernières années, notamment les titres de postes, les employeurs, les dates de début (mm-aa) et de fin (mm-aa) liées à chaque employeur, ainsi qu'une brève description des responsabilités pour chaque poste.

OUTES LES AUTRES MODALITÉS DE L'INVITATION DEMEURENT LES MÊMES.